

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Détournements de fonds publics : en pri Valentin et sa bande encourrent la perpé

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

SEPT membres de la fameuse "Young team" ont été placés sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville, dans la soirée du mardi 19 septembre 2023, par un juge instructeur de la Cour spéciale au terme de leurs auditions. Il s'agit de : Nourreddine Bongo Valentin, Ismaël Oceni, Mohamed Aliou Saliou, Jessye Ella Ekogha, Ian Ngoulou, Cyriaque Mvouradjiami et Gisèle Yolande Mombo.

Ils sont poursuivis pour les faits de "contrefaçon et usage des sceaux de la République, falsification de la signature du chef de l'État, contrefaçon et usage d'imprimés officiels d'une institution, remise et obtention des sommes indues, détournement des deniers publics, complicité de détournement de fonds publics, corruption, blanchiment des capitaux, complicité de blanchiment des capitaux, association de malfaiteurs, usurpation de titre et de fonction, troubles des opérations d'un collège électoral". Des faits condamnés par le Code pénal gabonais et pour lesquels les auteurs encourrent jusqu'à la prison à perpétuité. Déférés une première fois le 15 septembre dernier devant le procureur de la République, les membres de la "Young team" ont été ramenés en garde à vue,

pour être à nouveau présentés le 19 septembre devant la justice gabonaise.

Rappelons que leur arrestation est intervenue dans la journée du 30 août, après la prise de pouvoir par les militaires réunis au sein du Comité pour la transition et la restauration des institutions (CTRI). Celle-ci concernait Nourreddine Bongo Valentin, ancien coordonnateur général des affaires présidentielles (CGAP) et fils du président déchu Ali Bongo Ondimba, son ancien directeur de cabinet, Ian Ghislain Ngoulou, l'ancien porte-parole de la présidence de la République, Jessye Ella Ekogha, l'ancien directeur de cabinet adjoint de l'ex-chef de l'État, Mohamed Aliou Saliou et son frère Ismaël Oceni, le directeur de cabinet politique du président déchu, Cyriaque Mvouradjiami, et le secrétaire général de l'ex-parti au pouvoir, Steeve Dzegho Dieko.

Ils étaient visés par des accusations de "haute trahison contre les institutions de l'État, détournement massif des deniers publics, malversations financières internationales en bande organisée, faux et usage de faux, falsification de la signature du président de la République, corruption active et trafic de stupéfiants", comme l'avait énoncé dans un communiqué le 30 août 2023 à la télévision nationale, le porte-parole

du CTRI, le lieutenant-colonel Ulrich Manfoumbi Manfoumbi. Précisant au passage que les concernés répondront de leurs actes devant la justice gabonaise. Durant cette période, d'autres hauts cadres ont également été interpellés et placés en garde à vue pour des faits de détournements. À l'instar de l'ancienne directrice des finances de la mairie de Libreville, Gisèle Yolande Mombo, une proche de Ian Ghislain Ngoulou. Leur garde à vue a été prolongée après leur premier défèrement, le 15 septembre, au regard de ce que le procureur de la République a décidé de renvoyer les procédures pour éclairer les zones d'ombre. Toute chose permettant ainsi aux Officiers de police judiciaire (OPJ) de faire la lumière sur les faits reprochés aux mis en cause.

Au terme des enquêtes, les personnalités arrêtées ont à nouveau été présentées au Parquet de Libreville où une instruction judiciaire a été ouverte par le juge de la Cour criminelle spéciale. C'est dans la soirée, à 21 heures précises que les prévenus ont été placés en détention à la prison centrale de Libreville.



Photo: AEE

C'est ici à la prison centrale de Libreville, que Nourreddine Bongo Valentin et Ismaël Oceni ... ont été placés sous mandat de dépôt pour plusieurs chefs d'accusation.

Savoir apprécier la gravité des crimes et délits

ENA
Libreville/Gabon

LA machine judiciaire est donc désormais activée. C'est hier que les anciens cadres de la présidence de la République et proches collaborateurs de l'ancien chef de l'État Ali Bongo Ondimba, à savoir Ian Ghislain Ngoulou, Cyriaque Mvouradjiami, Jessye Ella Ekogha, Mohamed Ali Saliou, Nourredin Bongo Valentin, Steeve Nzegho Dieko et Abdou Oceni, un proche de Nourredin Bongo Valentin ont été présentés devant

le juge d'instruction.

Ces personnalités sont poursuivies pour des faits de détournement massif des deniers publics, des malversations financières internationales en bande organisée, faux et usage de faux, falsification de la signature du président de la République, corruption active et trafic de stupéfiants.

La découverte, au lendemain de la prise de pouvoir par les militaires, des sommes d'argent astronomiques (plusieurs milliards de francs) dans leurs résidences privées avait fini d'édifier l'opinion quant à la réalité et la

gravité des crimes et délits pour lesquels la justice les a confondus hier lors de leur défèrement devant le maître des poursuites. Le souci premier a donc été d'apprécier l'origine de ces fonds et leur utilisation rationnelle. Surtout, il s'agissait aussi de faire un lien entre ces enrichissements trop ostentatoires et la signature du président de la République dont la falsification a permis, outre ces trésors inestimables, des promotions et autres nominations des copains et copines dans les hautes sphères de l'administration gabonaise.

Photo: G.R.M

